

Rapport Minoritaire COMMISSION DE GESTION Comptes 2015

Vous avez entendu le rapport de la Commission de Gestion que Madame Badel a présenté. Je pourrais simplement le relire en guise d'explication pour mon refus de donner décharge à la municipalité pour sa gestion 2015. Pourtant, je vais souligner les éléments qui m'ont choqué le plus.

1. Les années précédentes, la commune a pris l'habitude de combler les déficits dans les charges courantes avec de nouveaux prêts bancaires. La fiduciaire a déjà dénoncé cette pratique. En 2015 le déficit abyssale de CHF 1'116'340 a été réduit à CHF 362'573, grâce à l'utilisation du produit de la vente des actions Romande Energie, une vente controversée à l'époque. Cette vente était acceptée par le conseil pour couvrir le manque de trésorerie en 2013 et en 2014 comme mentionné dans le préavis 04/15 de la Municipalité voté le 23.09.2015.

Ne pas respecter une décision du conseil communal est inadmissible à mes yeux, et constitue, à lui seule, une raison pour ne pas donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2015.

2. Les rapports des années précédentes (2013/2014) de la fiduciaire ont sommé la commune d'éponger ces déficits dans l'exercice suivant. Comme la vente des actions a servi à autre chose ces déficits sont toujours là.

3. La gestion de la Municipalité a été marquée par un manque de rigueur, de la négligence et du laisser-aller. Je citerai deux exemples parmi beaucoup. La dette importante de la chaufferie provient en grande partie du manque d'un règlement qui contraindrait les signataires à s'approvisionner uniquement à la chaufferie communale.

Que dire d'une facture de déneigement qui s'élève à CHF 135'000 pour 10 jours de neige ?

Comment se peut-il qu'une commune comme les Bayards (Jura Neuchâtelois) où il y a de la neige de novembre à février s'en sort pour CHF 47'000 par an? Monsieur Rastello nous a confirmé qu'il y a eu des abus : à CHF 250 l'heure les factures soumises deviennent vite pharaoniques.

4. L'augmentation du montant des créanciers au 31.12.2015 qui a triplé par rapport à celui du 31.12. 2014 et qui s'élève à CHF 1'917'388 .Ce montant est composé de la facture sociale de

CHF 1'445'634 qui n'a pas été payé et d'autres sommes dues pour un montant d'environ CHF 472'000 .

Nous avons convoqué la fiduciaire le 13 juin pour répondre à nos interrogations. Elle nous a appris, et je cite **“L’Etat de Vaud a requis un suivi de la Commune de Bassins par la préfecture à la suite du non-paiement de la facture sociale et la péréquation au 31.12.2015. “**

5. La fiduciaire nous a confirmé une dette par habitant de CHF11'563. Le brûlot « Stop à l'Intox » émis par l'Entente Villageoise lors de élections, prétendait que la dette par habitant s'élevait à CHF6500.

En relisant «Stop à l'Intox » ligne par ligne et en le comparant avec les comptes que nous avons eus devant nous, j'ai eu de la peine à croire que c'est la même commune. La gestion 2015 est entourée d'une mauvaise odeur de mensonge et de manipulation.

Voilà les raisons qui ont inspiré mon rapport minoritaire, et qui m'amènent à demander :

AU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la Commission de Gestion au sujet des comptes 2015

1. de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour la tenue des comptes ;
2. mais de **ne pas donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion 2015.

Rapport minoritaire présenté par Elayne Wehrlin au Conseil communal en séance du 21 juin 2016

Signé Elayne Wehrlin